



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 21 janvier 2020 à 15 h 45, à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présentes, M^e Geneviève Leduc, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2020-1*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan budgétaire de mars 2019, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements dans les programmes d'amélioration de l'habitat, dont 16 670 000 \$ par année sur trois ans pour le programme Rénovation Québec (PRQ);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec exige qu'au plus tard le 28 février 2020, les villes intéressées signifient leur volonté de participer au PRQ et présentent le budget qu'elles souhaitent y consacrer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a toujours priorisé la revitalisation et la rénovation de son parc de logements par le biais de ses politiques, orientations et outils d'urbanisme, dont le schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme et la Politique d'habitation et son plan d'action annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite participer au programme Rénovation Québec 2020-2021 offert par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plus de 300 bâtiments sont inscrits sur une liste d'attente afin d'obtenir une subvention et que les citoyens manifestent toujours un intérêt pour obtenir de l'aide financière pour améliorer le cadre bâti de leurs bâtiments situés dans les vieux quartiers;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son plan d'investissement – Volet maintien, un montant de 1 200 000 \$ est réservé pour le programme Rénovation Québec pour l'année 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter une résolution d'intention pour signifier à la Société d'habitation du Québec, la participation de la Ville de Gatineau au programme Rénovation Québec 2020-2021 et demande un budget de l'ordre de 1 200 000 \$ à la Société d'habitation du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-2*

PRÉVOIR UNE PARTICIPATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC, VOLET III ET ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO CM-2019-164 - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES - PROJET SAINT-ÉTIENNE - 109-111, RUE SAINT-ÉTIENNE, VILLAGE URBAIN CENTRE-VILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE le projet originalement soumis en volet I avait obtenu, par la résolution numéro CM-2019-164 du 19 mars 2019, une confirmation de la participation financière municipale au projet;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la clientèle du projet implique un changement du volet I à volet III du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE la modification au projet soumise par l'organisme Les Œuvres Isidore Ostiguy, requiert un ajustement du nombre de ménages admissibles au Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet est maintenant soumis comme projet en volet III, sous la formule « Construction neuve-Clés en main » du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Œuvres Isidore Ostiguy, a déposé un plan de services démontrant comment le soutien communautaire requis sera offert aux futurs locataires;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander au conseil municipal l'aide financière à leur attribuer;

CONSIDÉRANT QU'à titre de ville mandataire, la Ville de Gatineau s'assure de sélectionner des projets rencontrant les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourra bénéficier d'aides supplémentaires par l'intermédiaire des programmes - Programme rénovation Québec, Programme de Supplément au loyer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder sa participation financière à la réalisation d'un nouveau projet de logements abordables dans le cadre du programme AccèsLogis, volet III – Projet Saint-Étienne, situé au 109–111, rue Saint-Étienne, soit spécifiquement :

- D'accorder une participation financière estimée à 556 903 \$ à la réalisation d'un projet de logement abordable dans le cadre du programme AccèsLogis, volet III – Projet Saint-Étienne, situé au 109-111, rue Saint-Étienne, soit plus spécifiquement :
 - Une aide financière estimée à 451 088 \$ équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 %;
 - Une contribution d'un montant estimé à 25 815 \$ correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer;
 - Une contribution de 80 000 \$ du Programme de rénovation Québec;
- D'abroger la résolution numéro CM-2019-164 du 19 mars 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-3*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 15 MARS 2016 - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET DOMICILIAIRE SITUÉ AUX 78 ET 88, RUE DOLLARD-DES ORMEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2016-240 du 15 mars 2016, a approuvé l'entente entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4176855 Canada inc. pour le projet domiciliaire Dollard-des Ormeaux;

CONSIDÉRANT QUE selon cette entente, la compagnie 4176855 Canada inc. a déposé une requête et a procédé, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, soit les règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements, à la construction des services municipaux requis pour desservir le projet domiciliaire situé aux 78 et 88, rue Dollard-des Ormeaux;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réaménagement de la rue Dollard-des Ormeaux ont été coordonnés avec les travaux de desserte du projet situé aux 78 et 88, rue Dollard-des Ormeaux;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement de la quote-part municipale d'un montant de 200 000 \$ incluant les taxes, a été prévu pour les travaux de réaménagement de la rue Dollard-des Ormeaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction sont terminés, que le montant de la quote-part municipale à rembourser est plus élevé qu'anticipé et qu'il y a lieu d'augmenter le montant du remboursement prévu à l'entente et approuvé par la résolution numéro CM-2016-240 du 15 mars 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'amendement de l'entente approuvée le 15 mars 2016 entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4176855 Canada inc. concernant le projet domiciliaire situé au 78 et 88, rue Dollard-des Ormeaux, le tout afin d'augmenter de 30 000 \$ le montant de la quote-part municipale à rembourser;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'amendement de l'entente;
- d'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part additionnelle de la Ville au montant de 30 000 \$ pour le réaménagement de la rue Dollard-des Ormeaux.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	30 000 \$	Quote-part Ville – Projet domiciliaire 78 et 88, rue Dollard-des Ormeaux

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-4*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 9 JUIN 2015 –
PROJET INTÉGRÉ CARRÉ GRANITE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE -
DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2015-379 du 9 juin 2015, a approuvé l'entente entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6914454 Canada inc. pour le projet intégré Carré Granite;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est maintenant échue et que la compagnie 6914454 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), à la construction des services municipaux pour desservir le projet intégré Carré Granite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements à l'entente approuvée le 9 juin 2015 entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6914454 Canada inc. concernant le projet intégré Carré Granite afin de prolonger sa période de validité;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'amendement de l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-5*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 5 JUILLET 2016 –
PROJET SQUARE URBANIA, PHASE 4A ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE -
DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue le 5 juillet 2016 par sa résolution numéro CM-2016-578 entre la Ville de Gatineau et la compagnie S.E.C. Chemin Vanier Aylmer pour le projet Square Urbania, phase 4A;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est maintenant échue et que la compagnie S.E.C. Chemin Vanier Aylmer a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), à la construction des services municipaux pour desservir le projet Square Urbania, phase 4A :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements à l'entente approuvée le 5 juillet 2016 par sa résolution numéro CM-2016-578 entre la Ville de Gatineau et la compagnie S.E.C. Chemin Vanier Aylmer concernant le projet Square Urbania phase, 4A afin de prolonger sa période de validité;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, les services municipaux et les rues dans le projet;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'amendement de l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-6*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 14 FÉVRIER 2017 - PROJET SQUARE URBANIA, PHASE 4B ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue le 14 février 2017 par sa résolution numéro CM-2017-152 entre la Ville de Gatineau et la compagnie S.E.C. Chemin Vanier Aylmer pour le projet Square Urbania, phase 4B;

CONSIDÉRANT QUE cette entente arrivera à échéance bientôt et que la compagnie S.E.C. Chemin Vanier Aylmer a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), à la construction des services municipaux pour desservir le projet Square Urbania, phase 4B :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements à l'entente approuvée le 14 février 2017 par sa résolution numéro CM-2017-152 entre la Ville de Gatineau et la compagnie S.E.C. Chemin Vanier Aylmer concernant le projet Square Urbania phase 4B afin de prolonger sa période de validité;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'amendement de l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-7*

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES 2020 - CADRE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un cadre de soutien visant à appuyer les initiatives d'organismes voués aux loisirs, aux sports, au plein air et au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, les centres de services ainsi que le comité d'analyse ont procédé à l'analyse des demandes de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Cadre de soutien au développement des communautés recommande au conseil municipal d'adopter les contributions financières d'une somme de 1 868 792 \$ aux organismes, conformément aux budgets alloués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les recommandations du comité d'analyse concernant le soutien financier d'une somme de 1 868 792 \$ aux organismes, comme indiqué à l'annexe A, conformément aux budgets alloués;
- d'accepter l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et la Maison communautaire Daniel-Johnson;
- d'accepter l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des résidents du Plateau;
- d'accepter l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et le Centre Action Générations des Aînés de la Vallée-de-la-Lièvre;
- d'accepter l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et le Carrefour Culturel ESTacade;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'ententes de partenariat pour les années 2020 à 2024;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux organismes identifiés à l'annexe A, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes recommandées au budget des années 2021 à 2024 pour donner suite aux ententes de partenariat figurant à l'annexe C.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-8*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS 2020

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements a procédé à l'analyse des demandes de soutien du calendrier 2020 pour l'ensemble des événements sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements recommande au conseil d'adopter les contributions financières d'un montant de 49 650 \$ en argent, de 700 \$ en services coûtants et de 2 800 \$ en valeur de services aux organismes, conformément aux budgets alloués au Programme de soutien aux événements sportifs – Budgets inférieurs à 30 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières de 49 650 \$ en argent, de 700 \$ en services coûtants et de 2 800 \$ en valeur de services mentionnés à l'annexe A pour la réalisation des événements sportifs – Budgets inférieurs à 30 000 \$ du calendrier 2020;

- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques selon les clauses stipulées au protocole d'entente à intervenir avec les organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant à signer les protocoles d'entente ainsi que tout autre modification ou avenant aux protocoles d'entente avec les organismes soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs – Budgets inférieurs à 30 000 \$.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71050-999	49 650 \$		Administration - Bureau des événements - Autres
02-71050-971		49 650 \$	Administration - Bureau des événements - Contributions

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-9*

FONDS DE SOUTIEN À L'ANIMATION DU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS 2020-2021, À LA CORPORATION VISION CENTRE-VILLE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET LA PROMOTION - 265 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville a été mis sur pied pour soutenir des projets qui contribuent au développement et au rayonnement du centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la nouvelle mouture du Fonds par sa résolution numéro CM-2018-885 du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds a comme objectifs d'augmenter la fréquentation, de renforcer l'identité et de favoriser l'attractivité du centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'analyse recommande de soutenir 12 projets dans le cadre du Fonds pour la période allant du 1^{er} février 2020 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Vision centre-ville a atteint les objectifs de l'entente conclue avec la Ville de Gatineau en ce qui a trait au développement d'activités complémentaires et à la promotion des projets soutenus par le Fonds pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières du Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau décrites au sommaire des projets 2020-2021 à l'annexe A;
- de renouveler la subvention de 15 000 \$ à la Corporation Vision centre-ville pour le développement d'activités complémentaires et la promotion des activités soutenues par le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau;
- d'allouer une somme de 12 500 \$ pour une ressource humaine occasionnelle pour assurer le suivi des projets retenus dans le cadre du Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau;

- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou ses représentants à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au sommaire des projets 2020-2021 (annexe A) selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le trésorier à verser à la Corporation Vision centre-ville, sur présentation de pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres, la somme de 15 000 \$ prise à même l'enveloppe du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau 2020-2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-10*

ADOPTION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE 2020 À L'OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation de l'Outaouais a adopté son budget 2020 le 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation de l'Outaouais a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celui du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE ce budget comprend une contribution de la Ville de Gatineau évaluée à 2 204 501 \$, soit 1 310 808 \$ relié au déficit d'opérations de l'organisme, de 810 458 \$ pour le Programme de supplément au loyer et de 83 235 \$ pour le service de référence d'aide au logement;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Gatineau doit être approuvée afin de permettre à l'Office d'habitation de l'Outaouais de transmettre son budget 2020 à la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser à l'Office d'habitation de l'Outaouais une contribution de 2 204 501 \$, soit 1 310 808 \$ relié au déficit d'opérations de l'organisme, de 810 458 \$ pour le Programme de supplément au loyer et de 83 235 \$ pour le service de référence d'aide au logement;

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-52100-962 – Office d'habitation de l'Outaouais.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-11*

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-30-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2006 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'Y PRESCRIRE LES INTERDICTIONS DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS, LES MANŒUVRES INTERDITES OU OBLIGATOIRES AINSI QUE LA CIRCULATION À SENS UNIQUE SUR CERTAINES RUES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2003 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 300-30-2019 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau afin d'y prescrire les interdictions de virage à droite au feu rouge à certaines intersections, les manœuvres interdites ou obligatoires ainsi que la circulation à sens unique sur certaines rues et abrogeant le Règlement numéro 121-2003 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections sur le territoire de la ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-12*

AVENANT 2019-1 - CONTRAT DE PRÊT CONCLU EN VERTU DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2015, l'Assemblée nationale adoptait le projet de *Loi 28* devenu le chapitre 8 des Lois de 2015 intitulé *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* qui confirmait une nouvelle façon de faire en développement économique à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, indique que les droits, les obligations, les actifs et les passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un Centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement conformément au décret numéro 501-98 (1998,G.0.2,2346), tel qu'il a depuis été modifié, ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un Fonds local de solidarité (FLS) avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c., deviennent ceux de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite au transfert à la Ville de Gatineau des droits, des obligations, des actifs et des passifs reliés au Fonds local d'investissement, le ministère de l'Économie et de l'Innovation a soumis un avenant au contrat de prêt afin de poursuivre les activités au-delà du 31 décembre 2019 et reporter la date et les modalités de remboursement du prêt sans intérêt d'une année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner l'avenant 2019-1 du contrat de prêt conclu dans le cadre du Fonds local d'investissement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer l'avenant.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-13*

VENTE DE TERRAIN - PARTIE DU LOT 6 254 632 (FUTUR LOT 6 350 440) DU CADASTRE DU QUÉBEC - 11774824 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 6 254 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale d'environ 37 898,1 m², situé dans l'Aéroparc, 52, rue Louis-Bisson.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 11774824 Canada inc. a déposé une promesse d'achat, le 17 décembre 2019, et propose d'acquérir une partie du lot 6 254 632 (futur lot 6 350 440) du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 13 775,3 m², au prix de 323 241,89 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 17 décembre 2019 par la compagnie 11774824 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la vente à la compagnie 11774824 Canada inc. d'une partie du lot 6 254 632 (futur lot 6 350 440) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 13 775,3 m², au prix de 323 241,89 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 17 décembre 2019 par la compagnie 11774824 Canada inc.;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de mandater le Service des affaires juridiques, advenant le défaut de la compagnie 11774824 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la main levée de l'obligation de construction, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-14*

FONDS DE SOUTIEN À L'ANIMATION ET À LA REVITALISATION 2020 - SOUTIEN FINANCIER DE 242 285 \$ AUX PROJETS RETENUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation, par sa résolution numéro CM-2018-1063 du 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien a été mis sur pied pour soutenir des projets qui contribuent à maintenir et à ramener une vitalité dans les anciens cœurs urbains et autres secteurs d'animation de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien a comme objectifs de développer l'offre culturelle et commerciale afin de renforcer l'identité urbaine de Gatineau, d'augmenter la fréquentation des secteurs visés et de valoriser l'usage et l'aménagement de l'espace public;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande de soutenir un total de 13 projets dans le cadre du Fonds de soutien pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE de ces 13 projets, un a déjà reçu l'approbation du conseil le 10 décembre 2019 pour un montant de 40 000 \$, par la résolution numéro CM-2019-831 et qu'un organisme a retiré son projet le 12 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les 11 projets restant sont en attente d'approbation par le conseil, représentant une aide financière de 242 285 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la contribution financière du Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation, tel qu'inscrit à l'annexe A;
- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable ou ses représentants à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés, selon les volets;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 02-61290-972 - Programmes et ententes, la somme de 242 285 \$ et à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au sommaire des projets 2020 (annexe A), selon les clauses et conditions stipulées aux protocoles d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres et le Service de l'urbanisme et du développement durable.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-15*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2020 - 939 000 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES, 385 200 \$ EN SERVICES COÛTANTS ET 191 750 \$ EN VALEUR DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements a procédé à l'analyse des demandes de soutien du calendrier 2020 pour l'ensemble des grands événements;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements recommande au conseil d'adopter les contributions financières d'un montant de 939 000 \$ en argent, d'un montant de 385 200 \$ en services coûtants et de 191 750 \$ en valeur de services aux organismes, conformément aux budgets alloués au Programme de soutien aux grands événements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières et les services détaillés à l'annexe A pour la réalisation des grands événements du calendrier 2020.

Liste des contributions par événement :

ÉVÉNEMENTS	SUBVENTION EN ARGENT	SERVICES COÛTANTS	VALEUR EN SERVICES	TOTAL
Gatineau Loppet	65 000 \$	11 750 \$	14 300 \$	91 050 \$
Hit The Floor Gatineau	60 000 \$	1 550 \$	600 \$	62 150 \$
BougeBouge Outaouais	10 000 \$	2 800 \$	2 700 \$	15 500 \$
Championnats canadiens combinés de gymnastique	13 000 \$	3 400 \$	22 700 \$	39 100 \$
Championnat canadien du tournoi Ouvert 2020 (quilles)	0 \$	600 \$	2 900 \$	3 500 \$
Festibière de Gatineau	70 000 \$	15 250 \$	6 800 \$	92 050 \$
Championnat canadien de sauvetage - Physique	6 000 \$	0 \$	7 500 \$	13 500 \$
Foire ÉCOSPHÈRE, Environnement et Écohabitation	20 000 \$	4 450 \$	2 000 \$	26 450 \$
Festival L'Outaouais en fête	80 000 \$	43 750 \$	16 250 \$	140 000 \$
Grand spectacle de la Fête nationale du Québec à Gatineau	25 000 \$	7 700 \$	4 500 \$	37 200 \$
Festival d'Humour de Gatineau	40 000 \$	8 450 \$	3 100 \$	51 550 \$
Festival Country et Festival Rock de Gatineau	50 000 \$	12 450 \$	4 800 \$	67 250 \$
Les grands feux du Casino du Lac-Leamy (incluant un soutien additionnel pour le 25 ^e anniversaire de l'événement)	180 000 \$	59 700 \$	8 200 \$	247 900 \$
Auto Show Gatineau	20 000 \$	5 850 \$	2 900 \$	28 750 \$
Festival de montgolfières de Gatineau	300 000 \$	207 500 \$	92 500 \$	600 000 \$
TOTAUX	939 000 \$	385 200 \$	191 750 \$	1 515 950 \$

- d'autoriser le trésorier à :
 - payer les dépenses en services coûtants encourues dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrit au protocole d'entente;
 - verser une somme supplémentaire maximale de 5 000 \$ par organisme à ceux s'engageant dans une démarche de plan d'affaires, étude achalandage et provenance selon les disponibilités budgétaires;
 - transférer les soldes résiduels des postes budgétaires 02-71050, 02-71512, 02-71513, 02-71516, 02-71519 et 02-71529 de l'année 2019 à l'année 2020.

En cas de circonstances exceptionnelles déterminées par la Ville, la contribution en services pourrait être supérieure aux prévisions, tout en respectant les limites établies au Programme de soutien aux grands événements. Le Bureau des événements peut, dans ces circonstances, rembourser des factures aux organismes visés, sous présentation de pièces justificatives, ou payer des fournisseurs de la Ville, le cas échéant.

- d'autoriser le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à :
 - donner des places de stationnement gratuites ou facturables dans certains stationnements municipaux;
 - déplacer les titulaires de permis vers des stationnements à temps limité ou vers des parcomètres;
 - autoriser le coordonnateur de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à prendre tous les arrangements requis pour la bonne marche des activités concernées;

- d'autoriser le Service de police à facturer Patrimoine canadien pour le coût en temps supplémentaire des policiers lors de la Fête du Canada;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente ainsi que toute autre modification ou avenant aux ententes entre la Ville de Gatineau et les organismes soutenus par le Programme de soutien aux grands événements;
- d'autoriser le Service des finances à ajouter la couverture d'assurance de biens pour le Festival l'Outaouais en fête et pour le Festival de montgolfières de Gatineau sur la police d'assurance des organismes à but non lucratif de la Ville de Gatineau.

Les organismes s'engagent à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71512-971	300 000 \$	Festival de montgolfières - Contributions
02-71513-971	180 000 \$	Grands feux du Casino - Contributions
02-71519-971	105 000 \$	Fête nationale - Contributions
02-71529-971	354 000 \$	Autres festivals - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2020.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-16*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS 2020 - AIDE FINANCIÈRE DE 1 273 500 \$ ET DE 751 792 \$ EN SERVICES ET ADOPTION DE L'ENTENTE TRIENNALE AVEC LE SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS PRÉVOYANT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 105 000 \$ POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 ET DE 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres gère le Programme de soutien aux organismes culturels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a procédé à l'analyse des demandes de soutien et des propositions de projets qui lui ont été soumises pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations découlant de cette analyse ont été compilées dans le rapport intitulé Résumé de l'aide accordée aux organismes culturels pour l'année 2020 (annexe A), lequel rapport est soumis pour adoption au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2017-2019 conclue avec le Salon du livre de l'Outaouais conformément à la résolution numéro CM-2017-75 du 24 janvier 2017, est venue à échéance le 31 décembre 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le rapport « Résumé de l'aide accordée aux organismes culturels pour l'année 2020 » (annexe A) recommandant une aide financière de 1 273 500 \$ et une aide en services de 751 792 \$ pour un soutien total de 2 025 292 \$;
- d'accepter l'entente triennale avec le Salon du livre de l'Outaouais qui prévoit une aide financière de 105 000 \$ pour les années 2020 et 2021, une aide financière de 110 000 \$ pour l'année 2022 et une aide en services de 46 876 \$ annuellement;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms des organismes apparaissant à l'annexe A selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou ses représentants à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés par le cadre de soutien 2020;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente triennale 2020-2022 avec le Salon du livre de l'Outaouais ainsi que tout autre modification ou avenant à l'entente entre la Ville de Gatineau et le Salon du livre de l'Outaouais;
- d'autoriser le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, dans le cadre des éditions 2020, 2021 et 2022 du Salon du livre de l'Outaouais, à prendre tous les arrangements requis pour la bonne marche des activités concernées incluant de rendre disponibles gratuitement des places dans certains stationnements municipaux ou espaces sur rues munis d'horodateurs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72110-972	1 506 000 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71050-999	15 000 \$		Administration - Bureau des événements - Autres
02-71531-972	27 000 \$		Un été Show - Subventions
02-72011-999	200 145 \$		Politique culturelle - Autres
02-72125-419	10 000 \$		Projets créativité - Autres professionnels administratifs
02-72125-432	11 695 \$		Projets créativité - Activités d'animation
02-72130-419	2 950 \$		Gestion de la diffusion culturelle - Autres professionnels administratifs
02-72141-999	55 000 \$		Ateliers d'artistes - Autres
02-72410-972	61 000 \$		Patrimoine - Subventions
02-72410-999	207 750 \$		Patrimoine - Autres
02-72110-511	14 070 \$		Soutien aux organismes culturels et développement - Location d'espaces
02-72110-972		697 010 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions
02-71518-972	92 400 \$		Événements interculturels - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2020.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-17*

MISE À JOUR DU SCÉNARIO DE FINANCEMENT DES PARCS QUI AURAIENT DÛ ÊTRE RÉALISÉS PAR LES CONTRIBUTIONS DES PROMOTEURS AU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QU'en mars 2016, un jugement de la cour a été rendu concernant les contributions des promoteurs au développement perçus par la Ville et qu'il a été ordonné à la Ville de rembourser ces frais aux promoteurs;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2016, il a fallu revoir l'ensemble des parcs à être réalisés par ces fonds et retenir les plus prioritaires;

CONSIDÉRANT QU'un scénario de financement de parcs, dont le financement provenait de la réserve \$/m², du fonds de parcs, du produit de la vente de deux parcs ainsi que de l'avance pour frais d'aménagement, a été présenté dans le cadre du Plan d'investissements 2017-2021, et fut adopté le 6 décembre 2016, par la résolution numéro CM-2016-951;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour le financement disponible pour le scénario de financement est inférieur aux prévisions de 2016;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes prévues pour les projets toujours en cours doivent être revues;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 644 000 \$ avait été conservé pour un futur plan de financement de parcs financés par les \$/m² :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le scénario de financement des parcs afin d'augmenter celui-ci de 225 291 \$.

Le trésorier est autorisé à puiser ce montant à même les revenus reportés pour les contributions des promoteurs au développement.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-18*

AUTORISATION TRÉSORIER - SOUMISSION 2019 SP 090 - AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PARC - PARC À CHIENS ALLEN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Paysagiste Envert & Fils, 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour les travaux d'aménagement d'un nouveau parc à chiens Allen dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 231 121,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 octobre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19014-001	190 000,00 \$	Relocalisation du parc à chiens Paul Pelletier
18-Futur FDI	21 044,83 \$	Futur FDI
04-13493	10 050,95 \$	Ristourne TPS
04-13593	10 025,82 \$	Ristourne TVQ

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les fonds de parcs et terrains de jeux jusqu'à un montant de 42 000 \$ et d'effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-19*

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SPÉCIALE POUR LE FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Festival de montgolfières de Gatineau existe depuis 32 ans et que la ville souhaite maintenir cet événement majeur dans son offre événementielle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Corporation veut poursuivre l'implantation de sa nouvelle vision stratégique;

CONSIDÉRANT QU'en soutenant le Festival de montgolfières de Gatineau, la ville aura un effet catalyseur et un effet de levier auprès des autres paliers de gouvernement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver une contribution financière spéciale de 250 000 \$;
- d'autoriser le trésorier à verser le montant de 250 000 \$ à la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau provenant du solde du budget 2019 de la stratégie événementielle (projet en cours) sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Obligations de la corporation

- Fournir au Service des arts, de la culture et des lettres à compter du 1^{er} février 2020 un suivi budgétaire mensuel en incluant l'ensemble des revenus et dépenses dont spécifiquement les ventes de la billetterie par rapport aux projections;
- Déposer au Service des arts, de la culture et des lettres les états financiers préliminaires de l'édition 2020 au plus tard le 2 novembre 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71050-971	250 000 \$	Administration - Bureau des événements - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2020.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-20*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CM-2019-684 - MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro CM-2019-684 du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a des corrections à apporter à cette résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la résolution numéro CM-2019-684 du 22 octobre 2019 :

a) Le paragraphe 34 libellé comme suit :

Créer dès le 1^{er} septembre 2020, un poste de coordonnateur, Sécurité civile (poste numéro INC-PRO-003) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du directeur, Bureau de la sécurité civile.

Est remplacé par le suivant :

Créer dès le 1^{er} février 2020, un poste de coordonnateur, Sécurité civile (poste numéro INC-PRO-003) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du directeur, Bureau de la sécurité civile.

b) Le paragraphe 34 libellé comme suit :

Créer un poste de secrétaire II (poste numéro INC-BLC-027) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur, Bureau de la sécurité civile et du directeur adjoint, Opérations et prévention.

Est remplacé par le suivant :

Créer un poste de secrétaire II (poste numéro INC-BLC-027) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur, Bureau de la sécurité civile et du chef de division, Gestion des risques et partenariats.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-21*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES FINANCES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICES JURIDIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin d'abolir et de créer des nouveaux postes permanents dans le respect des budgets alloués;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances, le Service de l'informatique, le Service de sécurité incendie, les Services juridiques, le Service des travaux publics et le Service de police ont procédé à une analyse de leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE les postes suivants sont devenus vacants :

- Commis de bureau (poste numéro FIN-BLC-040);
- Préposé, Télécommunication (poste numéro FIN-BLC-075);
- Commis administratif (poste numéro INC-BLC-008);
- Journalier II (poste numéro STP-BLE-439);
- Journalier II (poste numéro STP-BLE-443) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service des finances, du Service de l'informatique, du Service de sécurité incendie, des Services juridiques, du Service des travaux publics et du Service de police de la façon suivante :

Service des finances

- Abolition du poste de commis de bureau (poste numéro FIN-BLC-040) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Création d'un poste de commis administratif (poste numéro FIN-BLC-095) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Opérations.

Service de l'informatique

- Abolition du poste de préposé, Télécommunication (poste numéro INF-BLC-075) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Création d'un poste de technicien support aux usagers (poste numéro INF-BLC-080) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous gouverne du chef de division, Services aux usagers.

Service de sécurité incendie

- Abolition du poste de commis administratif (poste numéro INC-BLC-008) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolition du poste de commis administratif (poste numéro INC-BLC-024) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs.

Services juridiques – Cour municipale

- Rattachement administratif des postes de percepteur, greffier suppléant (postes numéro GRF-BLC-021, GRF-BLC-023, GRF-BLC-0032 et GRF-BLC-037) sous la gouverne du chef de section, Audition et jugement et du chef de section, Perception.

Service des travaux publics

- Renommer le poste de contremaître, Voirie et parcs (poste numéro STP-CAD-082) pour contremaître et le rattacher administrativement, à la Division de la voirie sous la gouverne du responsable, Voirie, secteur ouest;
- Abolition de deux postes de journalier II (postes numéros STP-BLE-439 et STP-BLE-443) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols bleus;
- Création d'un poste d'opérateur C qui sera dédié au pavage (poste numéro STP-BLE-493) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous gouverne des contremaîtres, Voirie (postes numéros STP-CAD-082 et STP-CAD-078);
- Création d'un poste d'opérateur C qui sera dédié au pavage (poste numéro STP-BLE-494) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous gouverne des contremaîtres, Voirie (postes numéros STP-CAD-103 et STP-CAD-013).

Service de police

- Rattachement administratif du poste de responsable, Gestion documentaire (poste numéro POL-CAD-035) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef de division, Soutien organisationnel.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif